FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 15-Juillet.-2025 **Date en vigueur** 12-août-2025 **Numéro de révision** 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit SDS-00002

Nom du produit Refractrol

PR n°

Description du produit	Codes produit
Refractrol Low	84652
Refractrol Normal	84653
Refractrol High	84654
Refractrol Low 6.0	84679
Refractrol High 9.0	84655

Forme non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation diagnostique in Virto

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

LGC Clinical Diagnostics, Inc
37 Birch Street
Milford, MA 01757
Phone #: (508) 244-6400
US Toll Free: (800) 676-1881
Fax #: (508) 634-3394
www.seracare.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail CDx-CustomerService@LGCGroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

For Chemical Emergency Spill, Leak, Fire, Exposure, or Accident
Call CHEMTREC Day or Night
Within USA and Canada: 1-800-424-9300 or +1 703-527-3887 (collect calls accepted)
Account number: CCN12505

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**
Autriche	Aucune information disponible
Belgique	Aucune information disponible
Bulgarie	Aucune information disponible
Croatie	Aucune information disponible
Chypre	Aucune information disponible
République tchèque	Aucune information disponible
Danemark	Aucune information disponible
Finlande	Aucune information disponible
France	Aucune information disponible
Allemagne	Aucune information disponible
Hongrie	Aucune information disponible
Irlande	Aucune information disponible
Italie	Aucune information disponible
Lituanie	Aucune information disponible
Luxembourg	Aucune information disponible
Pays-Bas	Aucune information disponible
Norvège	Aucune information disponible
Pologne	Aucune information disponible
Portugal	Aucune information disponible
Roumanie	Aucune information disponible
Slovaquie	Aucune information disponible
Slovénie	Aucune information disponible
Espagne	Aucune information disponible
Suède	Aucune information disponible
Suisse	Aucune information disponible
Royaume-Uni	Aucune information disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation	UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens
Polyethylene glycol	-	-
Éthanol	-	-
Chlorure de sodium	-	-
Sodium fluoride	-	-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique Normes biologiques.

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Polyethylene glycol 25322-68-3	10 - 20	-	-	-	-	-	-	-
Éthanol 64-17-5	3 - <5	-	200-578-6	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
Albumins, blood serum 9048-46-8	0.1 - 1	-	232-936-2	-	-	-	-	-
Chlorure de sodium	0.1 - 1	-	231-598-3	-	-	-	-	-

7647-14-5								
Sodium fluoride 7681-49-4	0.1 - 1	-	231-667-8 (009-004-00-7)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) (EUH032)	-	-	-	-

- Les substances contenues dans ce mélange sans numéro d'enregistrement sont inférieures au seuil de la réglementation REACH de l'article 6(1), et ne sont pas soumises aux exigences d'enregistrement conformément au titre II de REACH.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Polyethylene glycol 25322-68-3	22000	20000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Éthanol 64-17-5	7060	Aucune donnée disponible	116.9 133.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Chlorure de sodium 7647-14-5	3550	10010	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sodium fluoride 7681-49-4	52	175	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

Informations supplémentaires
BSL1 BSL2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.2.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 1000 mg/m^3 STEL 4000 mg/m^3	-	-	-
Éthanol 64-17-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3 STEL 2000 ppm STEL 3800 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1907 mg/m^3	TWA: 1000 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3
Sodium fluoride 7681-49-4	TWA: 2.5 mg/m^3	-	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m^3 STEL: 2000 mg/m^3 average molecular weight of 200-600	-	-
Éthanol 64-17-5	-	TWA: 1000 mg/m^3 Ceiling: 3000 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3 STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m^3	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m^3 STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3 STEL: 1300 ppm STEL: 2500 mg/m^3
Sodium fluoride 7681-49-4	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3 Ceiling: 5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3 STEL: 5 mg/m^3 except those mentioned elsewhere in the list	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 200 mg/m^3	TWA: 250 mg/m^3 Peak: 500 mg/m^3	-	-
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3 STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m^3	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m^3	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m^3 Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3 STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m^3
Sodium fluoride 7681-49-4	TWA: 2 mg/m^3	TWA: 1 mg/m^3	TWA: 1 mg/m^3 Sk*	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3 Sk*
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 1884 mg/m^3	TWA: 1000 mg/m^3	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m^3 STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m^3
Chlorure de sodium 7647-14-5	-	-	-	TWA: 5 mg/m^3	TWA: 5 mg/m^3
Sodium fluoride 7681-49-4	TWA: 2.5 mg/m^3 STEL: 7.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 0.2 mg/m^3 STEL: 1 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Éthanol 64-17-5	-	-	TWA: 137 ppm TWA: 260 mg/m^3 STEL: 1000 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m^3 STEL: 625 ppm	TWA: 1900 mg/m^3

			STEL: 1900 mg/m^3 Sk*	STEL: 1187.5 mg/m^3	
Sodium fluoride 7681-49-4	TWA: 2.5 mg/m^3	-	STEL: 2 mg/m^3	TWA: 0.5 mg/m^3 STEL: 1.5 mg/m^3	TWA: 2 mg/m^3

Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m^3	TWA: 1000 mg/m^3 STEL: 8000 mg/m^3	-
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m^3 STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m^3	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m^3 Ceiling: 1920 mg/m^3	TWA: 960 mg/m^3 TWA: 500 ppm STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m^3	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m^3
Sodium fluoride 7681-49-4	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3	TWA: 2.5 mg/m^3 STEL: 10 mg/m^3 Sk*	TWA: 2.5 mg/m^3

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 500 mg/m^3	-
Éthanol 64-17-5	NGV: 500 ppm NGV: 1000 mg/m^3 Vägledande KGV: 1000 ppm Vägledande KGV: 1900 mg/m^3	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m^3 STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m^3	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m^3 STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m^3
Sodium fluoride 7681-49-4	NGV: 2 mg/m^3	-	TWA: 2.5 mg/m^3 STEL: 7.5 mg/m^3

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Sodium fluoride 7681-49-4	-	Check 4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine (urine - immediately after exposure or end of the shift)	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	-

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Sodium fluoride 7681-49-4	-	-	- urine (Fluorides) - beginning of shift - urine (Fluorides) - end of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Sodium fluoride 7681-49-4	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift

	Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)			
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Sodium fluoride 7681-49-4	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Sodium fluoride 7681-49-4	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine () - before the next working day	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	112 mg/kg bw/day [4] [6]	40.2 mg/m^3 [4] [6]
Éthanol 64-17-5	-	343 mg/kg bw/day [4] [6]	950 mg/m^3 [4] [6] 1900 mg/m^3 [5] [7]
Methyl 4-hydroxybenzoate 99-76-3	-	9.8 mg/kg bw/day [4] [6]	58.76 mg/m^3 [4] [6]
Chlorure de sodium 7647-14-5	-	295.52 mg/kg bw/day [4] [6] 295.52 mg/kg bw/day [4] [7]	2068.62 mg/m^3 [4] [6] 2068.62 mg/m^3 [4] [7]
Sodium fluoride 7681-49-4	-	0.36 mg/kg bw/day [4] [6] 0.36 mg/kg bw/day [4] [7]	2.5 mg/m^3 [4] [7] 2.5 mg/m^3 [5] [6]
Sodium hydroxide 1310-73-2	-	-	1 mg/m^3 [5] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Polyethylene glycol 25322-68-3	40 mg/kg bw/day [4] [6]	-	7.14 mg/m^3 [4] [6]
Éthanol 64-17-5	87 mg/kg bw/day [4] [6]	-	114 mg/m^3 [4] [6] 950 mg/m^3 [5] [7]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Methyl 4-hydroxybenzoate 99-76-3	4.16 mg/kg bw/day [4] [6]	-	14.49 mg/m^3 [4] [6]
Chlorure de sodium 7647-14-5	126.65 mg/kg bw/day [4] [6] 126.65 mg/kg bw/day [4] [7]	126.65 mg/kg bw/day [4] [6] 126.65 mg/kg bw/day [4] [7]	443.28 mg/m^3 [4] [6] 443.28 mg/m^3 [4] [7]
Sodium hydroxide 1310-73-2	-	-	1 mg/m^3 [5] [6]

Notes
[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Polyethylene glycol 25322-68-3	0.273 g/L	1 mg/L	27.3 mg/L	0.1 mg/L	-
Methyl 4-hydroxybenzoate 99-76-3	2.4 µg/L	0.112 mg/L	0.24 µg/L	-	-
Chlorure de sodium 7647-14-5	5 mg/L	-	-	-	-
Sodium fluoride 7681-49-4	0.9 mg/L	-	-	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Polyethylene glycol 25322-68-3	1030 mg/kg sediment dw	103 mg/kg sediment dw	-	46.4 mg/kg soil dw	-
Sodium nitrate 7631-99-4	-	-	18 mg/L	-	-
Methyl 4-hydroxybenzoate 99-76-3	63.2 µg/kg sediment dw	6.32 µg/kg sediment dw	2 mg/L	11.5 µg/kg soil dw	-
Chlorure de sodium 7647-14-5	-	-	500 mg/L	4.86 mg/kg soil dw	-
Sodium fluoride 7681-49-4	-	-	51 mg/L	11 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374. Gants en latex.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
État physique	Liquide
Couleur	transparent
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)

SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mesures numériques de toxicité
Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:
ETAmél (voie orale) 43,333.30 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 145,833.30 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) 99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 99,999.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Polyethylene glycol	= 22 g/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit)	-
Éthanol	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 116.9 mg/L (Rat) 4 h = 133.8 mg/L (Rat) 4 h
Chlorure de sodium	= 3550 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat) 1 h
Sodium fluoride	= 52 mg/kg (Rat)	= 175 mg/kg (Rat)	-

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Éthanol	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 9268 - 14221mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna)
Chlorure de sodium	-	LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna)
Sodium fluoride	EC50: =272mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =850mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: >530mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =830mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 38 - 68mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =180mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =338mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =98mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol	-0.35

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Polyethylene glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Éthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sodium fluoride	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.
Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3373
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Biological substance, Category B
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.2
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
Description UN3373, Biological substance, Category B, 6.2
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code ERG 11L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3373
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.2
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN3373, MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B, 6.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	319, 341
N° d'urgence	F-A, S-T
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3373
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.2
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN3373, MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B, 6.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	319
Code de classification	I4

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3373
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.2
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN3373, MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B, 6.2, (-)
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	319
Code de classification	I4
Code de restriction en tunnel	(-)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3373

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.2

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

Description UN3373, MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B, 6.2

14.5 Danger pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 319

Code de classification I4

Équipements nécessaires PP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Éthanol 64-17-5	RG 84	-
Chlorure de sodium 7647-14-5	RG 78	-
Sodium fluoride 7681-49-4	RG 32	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) Le produit est soumis à des exigences et des restrictions concernant la manipulation et la livraison

Nom chimique	Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)
Éthanol 64-17-5	1.2

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Numéro	Classe
Sodium fluoride	5.2.4 5.2.2	Classe III Classe II

TRGS 905 non applicable

Pays-Bas
Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Éthanol - 64-17-5	Present	-	Fertility Category 1A Development Category 1A Can be harmful via breastfeeding

Suisse

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018	Groupe I
Stockage de matières dangereuses	SC Non-hazardous material
WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20	Classe B
Major Accidents Ordinance SR 814.012	non applicable

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Sodium fluoride - 7681-49-4	75	

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisationselon règlement (UE) 2019/1148, article 9

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Éthanol - 64-17-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux

TSCA	LGC, to the best of its ability, has confirmed that the chemical substances in this product are listed as “Active” in the EPA (Environmental Protection Agency) “TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule” (“the Final Rule”) of Feb 2019, as amended Feb 2021.”
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'est exigée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H310 - Mortel par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
AIDII	Association italienne des hygiénistes industriels
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais et de matériaux
bar	Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail
BAT	Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008
CMR	Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DFG	Fondation allemande pour la recherche
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
Numéro EC	Numéro CE
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
EWC	Codes européens des déchets
GHS	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation

KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
MAL	Mesure des besoins techniques en air hygiénique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
MDLPS	Ministère du travail et de la politique sociale
n.s.a.	Non spécifié(e.s) ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
PMT	Persistant, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe)
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SAR	Relation structure-activité
FDS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite de surface
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
UN	Les Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile
Sen+	Sensibilisant
Sk*	Désignation « Peau »
**	Désignation de danger

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 15- Juillet -2025

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Avis de non-responsabilité
Les indications contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. L'utilisateur doit veiller à la conformité de ces informations en fonction de son utilisation propre, s'assurer de son

adéquation par rapport à la réglementation en vigueur et doit tenir compte d'éventuels autres éléments de sécurité lors de la manipulation et/ou du stockage. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et devront être utilisées comme un guide.LGC n'apporte aucune garantie sur l'exactitude des informations qui ne prétendent pas être exhaustives. LGC ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité